ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée professionnel
Lycée des Métiers Eugène Montel
Colomiers

Année scolaire 2023-2024

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Conformément au décret n°2023-765 et à l'arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Montants de l'allocation PFMP

Le montant de l'allocation est fonction **du nombre de jours de période de formation en milieu professionnel <u>effectivement réalisés</u> par l'élève dans le cadre de sa formation**.

Les montants versés sont calculés à partir du nombre de jours de PFMP effectués et du forfait journalier défini pour chaque niveau de formation.

Parcours de formation	**Niveau de formation**	**Forfait journalier**	**Montant annuel maximum**	**Nombre de semaines** correspondant au montant annuel maximum sur l'ensemble de la formation
CAP en 2 ans	1ère année de CAP	10 €	350€	7
	2ème année de CAP	15€	525€	7
Baccalauréat Professionnel	2nde professionnelle	10 €	300€	6
	1ère professionnelle	15 €	600€	8
	Terminale professionnelle	20 €	800€	8
Mention Complémentaire	MC de niveau 4	20€	1800€	18